

Remarques du ministre Thibeault | Deuxième lecture, *Loi de 2017 pour des frais d'électricité équitables*, proposée par l'Ontario
Le 15 mai 2017 (à confirmer)
Compte de mots : 5 300 (de 35 à 40 minutes)

Introduction

- Bonjour, monsieur le Président.
- J'aimerais remercier mes collègues de la Chambre de leur présence ici pour débattre de la *Loi pour des frais d'électricité équitables* qui a été proposée
- Si elle est adoptée par la législature, cette loi permettrait d'offrir dès cet été la plus importante réduction des tarifs d'électricité de l'histoire de notre province.
- Mais avant de parler des mesures contenues dans la loi proposée, j'aimerais expliquer pourquoi ces tarifs ont augmenté en Ontario.
- C'est un défi que, si elle est adoptée, cette loi proposée relèverait parfaitement.

Investir dans le réseau d'électricité de l'Ontario

- Monsieur le Président, commençons par un aperçu du réseau électrique de l'Ontario.
- En fait, la population ontarienne bénéficie actuellement d'un approvisionnement en électricité propre et fiable.
- Selon le rapport *Ontario Planning Outlook* de la Société indépendante d'exploitation du réseau d'électricité (SIERE), publié l'automne dernier dans le cadre du processus de consultation sur le Plan énergétique à long terme du ministère de l'Énergie, nous sommes bien placés pour répondre à nos besoins en électricité pendant les dix prochaines années.
- La prochaine décennie d'approvisionnement stable en énergie résulte des importants investissements que notre gouvernement a faits pour moderniser et améliorer le réseau électrique de l'Ontario.
- Cela comprend des investissements importants, dont plus de 50 milliards de dollars dans la production d'électricité et l'infrastructure du réseau de toute la province depuis 2003.
- Ces investissements démontrent l'engagement continu de notre gouvernement envers la bonification du réseau énergétique.
- Faisons maintenant un retour en arrière d'environ 14 ans, monsieur le Président.
- Beaucoup d'entre vous à la Chambre se rappelleront qu'avant 2003, nous avions un réseau qui dépendait des importations et avait désespérément besoin d'investissements.
- Les gouvernements de toutes allégeances ont négligé la maintenance et les investissements dont le réseau avait besoin.

- À présent, l'approvisionnement en électricité de l'Ontario n'est pas seulement fiable.
- Il est également propre et vert.
- C'est une réussite remarquable.

La fin du charbon

- Surtout si l'on se souvient qu'en 2003, le charbon représentait un quart de l'approvisionnement en électricité de l'Ontario.
- C'est aussi un témoignage important du leadership et de la résolution qu'il a fallu à la province pour se débarrasser du charbon polluant.
- L'ancien vice-président Al Gore a qualifié cette réussite majeure de « plus grand projet de réduction des gaz à effet de serre en Amérique du Nord ».
- Il a également complimenté notre action en affirmant que « l'Ontario s'est distingué comme chef de file au Canada et dans le monde entier ».
- Notre décision de mettre fin à la production d'électricité au charbon demeure la plus grande initiative visant le changement climatique en Amérique du Nord.
- Les avantages de l'élimination du charbon sont nombreux, monsieur le Président.
- Elle a contribué à la réduction du nombre de jours de smog en Ontario, qui est passé de 53 en 2005 à zéro l'année dernière, ce qui est bénéfique pour la santé de la population.
- L'Ontario profitera également de ces investissements pour renforcer son réseau d'électricité propre et fiable pour des décennies, tant sur le plan économique que sur le plan environnemental.
- La réduction du charbon a réduit les émissions de GES de la province de 30 mégatonnes, ce qui équivaut à éliminer jusqu'à sept millions de voitures des routes de l'Ontario.
- La fermeture des centrales à charbon de l'Ontario a supprimé certaines des principales sources de pollution du Canada, y compris de gaz à effet de serre tels que le dioxyde de carbone et d'autres polluants atmosphériques comme le dioxyde de soufre, les particules, les oxydes d'azote, le mercure, l'arsenic et le plomb.
- En mettant de côté la production d'électricité au charbon polluant, l'Ontario se place à l'avant-garde de la lutte contre le changement climatique mondial, l'un des grands défis de notre génération.
- Avec l'apparition d'événements météorologiques extrêmes tels que les inondations ou la sécheresse, et les inquiétudes croissantes sur notre capacité à cultiver des aliments dans certaines régions de l'Ontario...

- ... les changements climatiques influent sur notre vie quotidienne, et nous devons travailler collectivement pour réduire notre empreinte carbone.
- Grâce à l'abandon du charbon avant la date prévue, la production d'électricité dans notre province approche du but de réduction des émissions de GES.

Plan d'action de l'Ontario contre le changement climatique

- Monsieur le Président, ces objectifs ont été énoncés avec la publication, en novembre 2015, de la Stratégie ontarienne sur les changements climatiques.
- Cette stratégie axée sur l'avenir a été suivie de la publication, en juin 2016, du Plan quinquennal d'action contre le changement climatique.
- Le Plan décrit essentiellement les mesures clés que le gouvernement prend – et continuera de prendre – pour réduire les émissions de carbone dans la province.
- Et cela aura vraisemblablement un impact significatif sur la consommation d'énergie en Ontario.
- Ce qui compte particulièrement pour le secteur de l'énergie de l'Ontario, c'est que le Plan propose également d'utiliser la conservation, l'efficacité énergétique et l'adoption de nouveaux carburants pour réduire la consommation de combustibles fossiles tels le pétrole, l'essence et le gaz naturel et accroître l'utilisation d'électricité et de carburants propres.
- Tout aussi important, le Plan tire parti des objectifs de réduction des émissions de GES de l'Ontario qui sont énoncés dans la *Loi de 2016 sur l'atténuation du changement climatique et une économie sobre en carbone*.
- Ces objectifs sont les suivants :
- d'ici 2020, une réduction de 15 % des émissions de GES en deçà des niveaux de 1990, suivie d'une réduction de 37 % par rapport aux niveaux de 1990 d'ici 2030, puis d'une réduction de 80 % en deçà des niveaux de 2050.
- Selon les données sur les gaz à effet de serre qui sont publiquement disponibles, l'Ontario a déjà atteint son objectif de 2014 sous la forme d'une réduction de 6 % des émissions en deçà des niveaux de 1990.
- Nous avons également mis en place un système de plafonnement et d'échange, basé sur le marché, qui vise à atteindre les réductions d'émissions les plus rentables.
- Par définition, un programme de plafonnement et d'échange vise à réduire la pollution par gaz à effet de serre dans notre atmosphère en fixant une limite ou un plafond sur la quantité de tels gaz qui peut être dégagée¹.
- Le plafond est abaissé chaque année pour réduire les émissions.

- Les grands émetteurs doivent avoir suffisamment de permis, c'est-à-dire de quotas, pour couvrir leurs émissions. Dans le cas contraire, ils peuvent acheter des permis supplémentaires.
- À cette fin, le système crée un marché pour un nombre limité de permis de pollution.
- Les entreprises qui émettent plus que leur quota peuvent acheter des quotas supplémentaires lors d'enchères publiques ou auprès d'entreprises qui ont des excédents.
- Cela permet de préserver le plafond global.
- Qu'elles achètent ou vendent des permis, les industries sont également incitées à trouver de nouvelles façons de réduire la pollution par les gaz à effet de serre.
- Le système récompense les entreprises innovantes, offre plus de certitude aux industries et crée plus de possibilités d'investissement.
- Je précise que la première période de conformité du système a commencé le 1^{er} janvier de cette année.
- Trois mois plus tard, le 22 mars 2017, les acteurs du programme ont participé à la première vente aux enchères de quotas de GES.
- Je suis fier d'annoncer, monsieur le Président, que presque tous les quotas disponibles pour 2017 ont été vendus à un prix négocié de 18,08 \$.
- Cette première vente aux enchères sur les quotas d'émissions de gaz à effet de serre est une réussite dont les Ontariennes et les Ontariens peuvent être fiers.
- J'aimerais remercier personnellement le ministre de l'Environnement et de l'Action en matière de changement climatique pour son travail acharné sur ce dossier.
- Puisque nous parlons de la réduction des émissions de gaz à effet de serre, mentionnons que la majorité des Ontariennes et Ontariens a appuyé la décision de ce gouvernement de réduire la production d'électricité au charbon.
- En effet, selon un sondage EKOS mené en mai 2016, 74 % des personnes interrogées ont déclaré que la suppression progressive du charbon et le soutien aux énergies renouvelables constituaient de bons choix.
- Enfin, l'abandon du charbon répond à deux exigences dans le cadre pancanadien du gouvernement fédéral :
 - tout d'abord, que toutes les provinces éliminent la production traditionnelle d'électricité au charbon d'ici 2030ⁱⁱ;
 - ensuite, que 90 % de la production d'électricité électrique du Canada soit exempte d'émissions de GES d'ici 2030ⁱⁱⁱ.

- Pour donner un contexte supplémentaire, monsieur le Président, en Alberta, où le charbon représente plus de la moitié de la production d'électricité selon les chiffres de 2015, la province prévoit produire 30 % de son électricité à partir d'énergies renouvelables d'ici 2030.
- Ne voulant pas être en reste, la Saskatchewan s'est fixé un objectif encore plus élevé : 50 % d'énergies renouvelables d'ici 2050.
- Dans ces deux provinces, il pourrait y avoir jusqu'à 7 000 mégawatts de nouveaux approvisionnements en énergie renouvelable au cours des 15 prochaines années.
- Bien sûr, la Saskatchewan et l'Alberta ne sont pas les seules provinces canadiennes à adopter des sources d'énergie renouvelables.

L'importance du secteur de l'énergie renouvelable en Ontario

- Monsieur le Président, dans un rapport publié plus tôt ce mois-ci, l'Office national de l'énergie a constaté que la production d'énergie renouvelable au Canada avait bondi de 17 % entre 2005 et 2015.
- À l'heure actuelle, la part de l'électricité produite à partir d'énergies renouvelables au Canada est de 66 %, en hausse par rapport à 60 % une décennie plus tôt.
- À l'échelle mondiale, le Canada occupe le quatrième rang dans la production d'énergie renouvelable, derrière la Chine, les États-Unis et le Brésil.
- Le rapport de l'Office national de l'énergie a également déclaré que l'énergie éolienne au Canada avait connu sa plus forte croissance de 2005 à 2015.
- En 2015, l'énergie éolienne a été multipliée par 20, ce qui donne plus de 28 500 gigawattheures, à savoir 4,4 % de la production d'électricité.
- En 2005, le Canada n'a presque pas produit d'énergie solaire.
- Mais en 2015, le Canada en a produit plus de 3 000 gigawattheures.
- Les Ontariennes et les Ontariens peuvent être fiers de savoir que, d'après l'Office national de l'énergie, notre province produit 90 % de la production solaire canadienne.
- C'est vraiment impressionnant, monsieur le Président.
- À présent, en ce qui concerne la deuxième exigence du cadre pancanadien du gouvernement fédéral – que 90 % de la production d'électricité électrique du Canada soit exempte d'émissions de GES d'ici 2030 – l'Ontario est en bonne voie d'atteindre cet objectif.
- Permettez-moi de prendre quelques instants pour m'expliquer.
- En Ontario, les énergies renouvelables représentent actuellement 40 % de la capacité installée de la province et génèrent un tiers de l'électricité que nous produisons selon les chiffres de 2016.

- Si l'on tient compte de l'énergie nucléaire, qui n'émet pas de GES et représente le tiers de la capacité installée de l'Ontario en plus de produire environ 60 % de l'électricité de la province...
- ... le réseau électrique de l'Ontario est maintenant à 90 % sans émissions.
- Cela devrait constituer un autre sujet de fierté pour les Ontariennes et Ontariens.
- Toutefois, ces investissements cruciaux de plusieurs milliards de dollars dans l'infrastructure de l'électricité, combinés à l'élimination révolutionnaire de l'électricité au charbon, représentent des coûts.
- Ces coûts ont eux-mêmes entraîné une hausse des tarifs d'électricité qui s'est répercutée sur les budgets des ménages dans toute la province.
- Le gouvernement a cerné les causes de ces augmentations.
- C'est important, mais les actions comptent plus que les paroles.

Mesures déjà prises pour réduire les coûts de l'énergie

- Pour ce qui est des mesures concrètes, monsieur le Président, nous en avons déjà présenté beaucoup qui visent à réduire les coûts de l'énergie.
- En voici quelques exemples.
- Un nouvel accord historique avec le Québec qui limitera les émissions de GES en mettant l'énergie renouvelable du Québec à la disposition de l'Ontario par l'entremise d'Hydro-Québec et de la Société indépendante d'exploitation du réseau électrique (SIERE) de l'Ontario.
- En vertu de cette entente interprovinciale, la SIERE achètera jusqu'à 14 térawattheures d'Hydro-Québec sur une période de sept ans de 2017 à 2023.
- De plus, l'Ontario réduira les coûts du réseau électrique pour les consommateurs d'environ 70 millions de dollars par rapport aux prévisions antérieures grâce à l'importation de jusqu'à 2 térawattheures par an d'énergie hydroélectrique propre du Québec à des heures ciblées où l'on utiliserait normalement le gaz naturel.
- C'est assez d'électricité pour alimenter la ville de Kitchener pendant un an, monsieur le Président.
- Cela réduira également les émissions de GES du secteur de l'électricité d'environ 1 million de tonnes par an.
- De plus, l'Ontario tirera parti de la capacité de stockage du Québec pour améliorer ses ressources énergétiques propres.
- L'Ontario fournira à son tour 500 mégawatts de capacité pour aider Hydro-Québec à répondre à la demande de pointe hivernale du Québec.

- Cet accord historique et mutuellement bénéfique est représentatif de la longue relation qui existe entre l'Ontario et le Québec.
- Ensemble, nous formons la plus grande région économique du Canada, laquelle compte pour environ 56 % du PIB et 53 % du commerce interprovincial.
- La renégociation réussie de l'Entente d'investissement dans l'énergie est une autre mesure que notre province a prise pour réduire les coûts de l'électricité.
- En termes financiers, elle a réduit les coûts liés aux contrats de 3,7 milliards de dollars.
- Nous avons également mis en place un processus plus compétitif d'approvisionnement pour les grands projets d'énergie renouvelable (AGER I) afin de réduire les coûts d'environ 1,5 milliard de dollars.
- De plus, nous avons suspendu la deuxième ronde du processus d'approvisionnement pour les grands projets de production d'énergie renouvelable (AGER II) ainsi que le programme d'offre standard d'énergie produite à partir de déchets.
- Ces deux mesures ont permis d'économiser jusqu'à 3,8 milliards de dollars.
- À part cela, nous avons réduit les taux du Programme de tarifs de rachat garantis (TRG) à l'aide d'évaluations annuelles des prix, ce qui a permis aux contribuables ontariens d'économiser au moins 1,9 milliard de dollars.
- En ce qui concerne les TRG, nous avons limité l'objectif d'approvisionnement du volet 5 à 150 mégawatts et suspendu les approvisionnements futurs de TRG, ce qui a dégagé des économies pouvant atteindre 129 millions de dollars.
- Monsieur le Président, nous avons récemment fourni aux contribuables ruraux admissibles un allègement financier additionnel de 110 millions de dollars par l'entremise du Programme de protection des tarifs d'électricité dans les régions rurales et éloignées (PPTERRE).
- En outre, nous avons annoncé une nouvelle extension de l'admissibilité à l'Initiative de conservation industrielle, en abaissant le seuil général de l'Initiative de 5 mégawatts à 1 mégawatt, en éliminant les restrictions sectorielles et, au-delà de cela, grâce au Plan ontarien pour des tarifs d'électricité équitables, jusqu'à 500 kilowatts pour les petits fabricants et les serres.
- Cela pourrait donner jusqu'à un tiers d'économies pour les consommateurs admissibles.
- Nous avons également pris des mesures d'économies liées à l'énergie nucléaire.
- Il faut particulièrement noter le report de la construction de deux nouveaux réacteurs nucléaires à Darlington, ce qui a permis d'éviter un coût estimé de 15 milliards de dollars en frais de construction, monsieur le Président.
- Nous avons plutôt choisi de nous concentrer sur le parc nucléaire existant. Ontario Power Generation (OPG) a maintenant entamé la remise à neuf de Darlington.

- Ce projet important est souvent décrit comme le plus grand projet d'énergie propre au Canada.
- Il assurera 3 500 mégawatts d'approvisionnement économique, fiable et sans émissions.
- Il convient également de mentionner qu'à ce jour, la rénovation de Darlington progresse bien et est en bonne voie d'être terminée dans les délais prévus et conformément au budget.
- Gérée par Ontario Power Generation, la remise en état de Darlington créera des emplois valables et stimulera l'activité économique dans toute la province.

Importance du secteur de l'énergie nucléaire de l'Ontario

- Selon le Conference Board du Canada, l'activité économique liée à la rénovation de Darlington et à la poursuite de son exploitation jusqu'en 2055 apportera un total de 90 milliards de dollars au PIB de l'Ontario et permettra la création de 14 000 emplois par année en Ontario.
- En outre, les travailleurs et les entreprises de l'Ontario devraient recevoir plus de neuf dollars sur dix provenant des retombées économiques du projet.
- En plus de servir de source d'électricité fiable, rentable et exempte d'émissions et d'amplifier considérablement l'économie de notre province...
- ... la technologie nucléaire est une source importante de travaux de recherche et de développement de pointe.
- Les isotopes médicaux, par exemple, sont des éléments fondamentaux de la médecine nucléaire qui servent de substances radioactives sûres. Ils sont injectés pour permettre de voir un organe du corps jusqu'à l'échelle moléculaire, en temps réel, avec des caméras spécialisées.
- Les merveilles de la technologie nucléaire ne s'arrêtent pas là, monsieur le Président.
- Les neutrons mis au point dans les installations de recherche nucléaire aident à mieux comprendre la nutrition des plantes.
- Cette recherche fournit des informations essentielles sur l'avancement de la sécurité alimentaire mondiale à notre ère de changement climatique.
- Les chercheurs utilisent également ces neutrons pour analyser le flux de polluants dans les écosystèmes et évaluer leur impact sur le sol, les lacs, les cours d'eau et les organismes.
- Et ce n'est pas tout.
- Dans le domaine de la science des matériaux, on injecte des neutrons dans des matériaux pour obtenir des données sur les structures profondes à l'échelle de l'atome.

- C'est utile pour la recherche scientifique sur les matériaux et l'élaboration de matériaux avancés nécessaires aux technologies fondées sur l'énergie propre et l'informatique.
- Dans l'aérospatiale, les neutrons servent à repérer les défauts des pièces, ce qui favorise la durabilité et la sécurité des matériaux.
- En outre, la recherche concernant les effets des rayonnements cosmiques sur les composants aérospatiaux aidera à informer la conception des satellites, des télescopes spatiaux et des sondes spatiales interplanétaires.
- De plus, les neutrons produits par le nucléaire permettent de déterminer la composition et l'âge géologique des masses terrestres du Canada.
- Ils aident aussi à repérer les gisements de ressources, y compris ceux d'or et d'uranium.
- Les bienfaits de la technologie nucléaire ne cessent jamais de m'émerveiller.
- Maintenant, pour revenir aux mesures d'économie d'énergie liées à l'énergie nucléaire dont j'ai parlé plus tôt, nous avons pris une décision prudente afin de maximiser la valeur de notre parc nucléaire existant en reportant la remise à neuf de Bruce Power à 2020 au lieu de 2016.
- Cette seule mesure aidera à réaliser des économies de 1,7 milliard de dollars.
- Enfin, l'Ontario continuera d'exploiter Pickering jusqu'en 2024 en attendant les approbations des organismes de réglementation.
- Cela permettra d'épargner aux contribuables jusqu'à 600 millions de dollars.
- Ce projet protégerait également 4 500 emplois dans toute la région de Durham et réduirait les émissions de gaz à effet de serre d'au moins huit millions de tonnes.

Le besoin constant de faire face à l'augmentation des tarifs d'électricité

- Cependant, en dépit des mesures de réduction des coûts que j'ai mises en évidence aujourd'hui, les tarifs d'électricité en Ontario ont continué d'augmenter, monsieur le Président.
- Les Ontariennes et Ontariens l'ont bien dit : ils veulent voir une réduction importante des factures d'électricité.

Consultations sur le PELT

- On a évoqué cette préoccupation concernant la hausse rapide des tarifs d'électricité pendant les séances de consultation sur le Plan énergétique à long terme (PELT) de l'automne dernier qui avaient été organisées par le ministère de l'Énergie entre octobre 2016 et janvier 2017

- Pour ceux d'entre vous à la Chambre qui ne connaissent pas le PELT, permettez-moi de donner quelques précisions.
- Le PELT sert de feuille de route qui orientera l'avenir énergétique de l'Ontario durant les vingt prochaines années.
- L'Ontario a publié le premier PELT en 2010.
- Trois ans plus tard, en décembre 2013, l'Ontario a publié le PELT mis à jour, *Vers un bilan équilibré*, et depuis, ce plan est mis en œuvre.
- En 2016, le gouvernement a adopté la *Loi modifiant des lois sur l'énergie*.
- Cette loi importante met en place un cadre de planification à long terme qui s'appuie sur le processus robuste qui a servi à élaborer le PELT de 2013.
- La loi garantit également que la planification énergétique adopte une approche transparente et réaliste et que les futurs PELT intègrent les objectifs suivants :
 - Rentabilité
 - Fiabilité
 - Énergie propre
 - Émissions de GES
 - Engagement communautaire et autochtone
 - Conservation et gestion de la demande
- En outre, la législation habilite la SIERE à procéder à une sélection concurrentielle des approvisionnements liés au transport d'électricité, le cas échéant.
- Cette approche concurrentielle permettra aux contribuables de l'Ontario de tirer le meilleur parti des investissements dans l'infrastructure énergétique.
- Comme vous pouvez l'imaginer, l'élaboration du PELT est un processus hautement collaboratif qui fait intervenir des organismes et parties prenantes du secteur énergétique relevant du ministère de l'Énergie.
- Cela donne également à la population de l'Ontario l'occasion de fournir des commentaires utiles.
- Comme je l'ai déjà dit, c'est dans cet esprit que mon ministère a lancé la consultation sur le PELT l'automne dernier.
- Les Ontariennes et Ontariens ont participé à cette conversation importante de trois façons différentes, monsieur le Président.
- La première a consisté à se déplacer partout dans la province pour discuter en personne des questions liées au secteur de l'énergie.
- Des consultations de parties prenantes et séances de discussions ouvertes ont eu lieu dans 17 collectivités de la province.

- Nous avons également tenu 17 séances d'engagement avec des communautés autochtones pour permettre aux membres des Premières Nations et aux Métis de donner leur point de vue et de contribuer au processus d'élaboration du PELT.
- Dans certains cas, des fonctionnaires du ministère de l'Énergie se sont rendus dans certaines des régions les plus reculées de la province pour dialoguer avec les membres de Premières Nations et recueillir directement leurs observations.
- La deuxième forme de participation de la population à l'élaboration du PELT a été « Energy Talks », un sondage en ligne consacré à huit thèmes importants liés à l'énergie.
- Ces thèmes étaient :
 - Votre consommation d'énergie
 - L'approvisionnement électrique
 - Les combustibles fossiles
 - Investir dans l'électricité
 - Le prix de l'énergie (un sujet populaire comme vous pouvez l'imaginer)
 - La tarification du carbone
 - Dans votre collectivité
 - Votre service public local
- Le sondage comprenait également une section pour les commentaires.
- La troisième façon dont les Ontariennes et les Ontariens ont participé à la conversation sur le PELT était d'envoyer des mémoires écrits par l'entremise du Registre environnemental.
- Pour aider à informer le processus d'engagement sur le PELT, le ministère de l'Énergie a publié un guide de discussion et deux rapports techniques avant les séances.
- Le premier document était un guide de discussion que nous avons mis au point.
- Intitulé *Planifier l'avenir énergétique de l'Ontario*, ce document de 50 pages comprenait cinq parties informatives et avait pour but d'informer les discussions concernant le PELT.
- Le deuxième document important était le rapport *Ontario Planning Outlook* produit par la SIERE.
- En réponse à une demande officielle du ministre de l'Énergie et conformément au paragraphe 25.29 (3) de la *Loi de 1998 sur l'électricité*, ce rapport technique présente les perspectives de planification de la SIERE de 2016 jusqu'en 2035.
- Le document final, mis au point pour la première fois dans le cadre du processus de consultation sur le PELT, est le rapport technique sur les carburants.
- Rédigé par Navigant Consulting Inc., ce document exhaustif fournit un bilan complet de l'état actuel du secteur des carburants de l'Ontario.

- Ces deux documents contiennent des perspectives sur la demande d'énergie qui s'harmonisent avec les initiatives tirées du Plan d'action contre le changement climatique.
- Ils envisagent les fluctuations de la demande d'énergie alors que la province effectue sa transition vers une économie sobre en carbone, monsieur le Président.
- Selon certaines perspectives, par exemple, la demande d'électricité augmente avec la hausse du nombre de véhicules électriques.
- Le rapport explique l'impact que cela pourrait avoir sur la production, le transport et la distribution d'énergie.
- Maintenant que le processus de consultation est terminé, le ministère de l'Énergie doit élaborer la version définitive du PELT en fonction des commentaires reçus grâce au processus que je viens de décrire.
- Le PELT sera publié en ligne, et un avis de décision sera affiché dans le Registre environnemental.
- Tous les commentaires reçus par l'intermédiaire du Registre environnemental seront également mis à la disposition du public après la publication finale du PELT.
- Enfin, après la publication du PELT, j'entreprendrai deux démarches importantes :
- Tout d'abord, sous réserve de toutes les approbations nécessaires, je vais émettre des directives à l'intention de la SIERE et de la Commission de l'énergie de l'Ontario afin de leur demander d'élaborer des plans de mise en œuvre liés aux buts et objectifs du PELT.
- Ensuite, je procéderai à un examen de ces plans de mise en œuvre pour que les buts et objectifs pertinents soient atteints dans les cadres proposés.
- Comme je le disais précédemment, pendant les consultations sur le PELT et mes rencontres avec la population et des acteurs du secteur de l'énergie partout en Ontario, j'ai pris pleinement conscience des inquiétudes suscitées par la hausse des tarifs de l'électricité.

Plan ontarien pour des frais d'électricité équitables

- Monsieur le Président, le projet de loi xx de notre gouvernement contient des mesures importantes pour fournir un soulagement immédiat et substantiel afin d'aider à réduire les factures d'électricité grâce à la proposition de *Loi de 2017 pour des frais d'électricité équitables*.
- Si elle est adoptée, cette loi réduirait les factures d'électricité de 25 % en moyenne pour les consommateurs résidentiels dès cet été.
- Environ un demi-million de petites entreprises et d'exploitations agricoles bénéficieraient également d'une réduction.

- Ce plan limiterait les hausses aux taux de l'inflation pendant quatre ans.
- J'ajoute que cette réduction moyenne de 25 % comprend la remise de 8 % équivalente à la partie provinciale de la taxe de vente harmonisée qui est entrée en vigueur le 1^{er} janvier de cette année.
- La loi aiderait également les consommateurs d'électricité vulnérables de différentes façons.
- Permettez-moi de m'expliquer...
- Tout d'abord, le Programme de protection des tarifs d'électricité dans les régions rurales et éloignées (PPTERRE) serait élargi pour fournir un nouveau programme de protection des taux de livraison qui donnerait un redressement des frais de livraison par les sociétés de distribution locales ayant les tarifs les plus élevés. Cette modification permettrait à environ 800 000 abonnés de bénéficier du programme, contre 350 000 aujourd'hui.
- À titre d'exemple, un abonné à faible densité d'Hydro One qui se chauffe à l'électricité et qui consomme 2 500 kilowattheures par mois verra une réduction de son tarif de distribution d'environ 75 \$ par mois, soit une économie totale de 135 \$ si l'on tient entièrement compte du PPTERRE.
- Francesca Dobbyn, directrice générale de United Way de Bruce Gray, a déclaré que « cette égalisation des frais de livraison assumés par les régions rurales représente une excellente nouvelle ».
- Deuxièmement, le Plan ontarien pour des frais d'électricité équitable a permis d'étendre la portée du Programme ontarien d'aide relative aux frais d'électricité (POAFE), en réduisant les frais d'électricité pour les personnes les plus vulnérables grâce à un rabais sur leurs factures mensuelles, en augmentant les crédits de 50 % et en élargissant l'admissibilité.
- Ces changements au POAFE sont entrés en vigueur le 1^{er} mai 2017.
- Je pense qu'il convient également de mentionner que, depuis son lancement le 1^{er} janvier 2016, le POAFE a approuvé plus de 192 000 ménages à faible revenu qui recevront des crédits mensuels sur leur facture.
- Nous travaillons également avec le ministère des Services sociaux et communautaires pour accroître la participation au POAFE de clients déjà inscrits dans d'autres programmes provinciaux d'aide sociale.
- Prenant la parole sur le Plan ontarien pour des frais d'électricité équitables après son annonce au début de mars, Alan Spacek, maire de Kapuskasing et président actuel de la Fédération des municipalités du Nord de l'Ontario (FONOM), a déclaré ceci : « Nous sommes ravis que les abonnés puissent voir les résultats positifs du [Plan] dans un proche avenir, avec l'engagement que les tarifs n'augmenteront pas au-delà du taux d'inflation pendant les quatre prochaines années. »
- Puisque je suis moi-même du Nord, j'apprécie ses commentaires favorables.
- Troisièmement, si elle est adoptée, la Loi éliminerait les frais de livraison pour tous les clients résidentiels des Premières Nations dans les réserves grâce à un nouveau crédit de livraison.

- La Commission de l'énergie de l'Ontario estime que cela fournirait aux clients admissibles une économie mensuelle moyenne de 85 \$, soit plus de 1 000 \$ par année.
- De plus, les clients résidentiels des Premières Nations dans les réserves sont automatiquement admissibles. Cela représente quelque 21 500 clients au total.
- Nous aidons également à faciliter de meilleurs échanges d'information entre les distributeurs et les conseils de bande pour mieux identifier tous les clients des Premières Nations dans les réserves.
- Cette mesure proposée a été bien accueillie par les dirigeants des Premières Nations et leurs communautés.
- Parmi eux, le chef régional de l'Ontario, Isadore Day, a déclaré que le crédit sur les lignes d'approvisionnement permettrait de « réduire la pauvreté énergétique » dans les collectivités des Premières Nations.
- Cela ouvre la voie vers une meilleure qualité de vie pour les Premières Nations de l'Ontario.
- Dans le cadre du Plan ontarien pour des frais d'électricité équitables, l'Ontario a déjà pris les mesures nécessaires pour créer un nouveau Fonds pour des frais abordables qui fournira des mesures d'efficacité énergétique aux Ontariennes et Ontariens qui ne sont pas admissibles à des programmes de conservation pour faible revenu et qui, par ailleurs, ne peuvent pas améliorer leur efficacité énergétique sans aide financière.
- Ce Fonds, qui ne nécessite pas l'adoption d'une nouvelle loi, fournira aux entreprises locales de distribution un outil supplémentaire pour aider les clients qui en ont besoin.
- Ces entreprises demanderont des fonds par l'intermédiaire de l'administrateur du Fonds afin d'offrir des mesures d'efficacité énergétique aux clients de leurs territoires de service qui répondent à des critères d'admissibilité ciblés.
- Les Ontariennes et Ontariens pourraient bénéficier de mesures allant de 3 000 \$ à 5 000 \$ par client en moyenne.
- Les mesures qui pourraient être financées comprennent les ampoules à économie d'énergie (D.E.L.), les barres électriques, les climatiseurs de fenêtre et réfrigérateurs écoénergétiques et la pose d'isolant.
- Collectivement, les changements proposés que j'ai décrits en détail représentent aujourd'hui la *plus importante réduction unique* des taux d'électricité dans l'histoire de l'Ontario.
- Mais ce n'est pas fini, monsieur le Président.
- Si elle est adoptée, la Loi modifierait la façon dont certaines de ces mesures seraient financées
- Auparavant, c'était les abonnés qui assumaient le coût des programmes sociaux qui soutiennent certains des consommateurs d'électricité les plus vulnérables.

- En vertu de la *Loi pour des frais d'électricité équitables* qui est proposée, les programmes de soutien que j'ai décrits – le Programme ontarien d'aide relative aux frais d'électricité et la partie du Programme de protection des tarifs dans les régions rurales ou éloignées qui se rapporte aux abonnés R2 – seraient financés par l'assiette fiscale provinciale.
- Ces programmes, ainsi que la création du crédit de livraison pour les ménages dans les réserves des Premières Nations et le Fonds pour des frais abordables, coûteront à la province environ 2,5 milliards de dollars au cours des trois prochaines années.
- Heureusement, grâce à une forte économie ontarienne, nous avons les moyens de payer ce coût et de maintenir notre budget équilibré.
- L'année dernière, par exemple, le PIB de l'Ontario a augmenté de 2,7 %.
- C'est presque le double du taux de croissance du PIB pour l'ensemble du Canada.
- À l'échelle mondiale, la croissance de notre PIB dépasse celui de l'Allemagne, qui est de 1,9 %, et celui des États-Unis, à 1,6 %
- En fait, le PIB de l'Ontario est plus solide que celui de tous les pays du G7.
- En ce qui concerne le taux de chômage de l'Ontario, il était de 5,8 % en avril, le plus bas depuis 2001.
- Pour continuer à renforcer notre économie, le Plan ontarien pour des frais d'électricité équitables fournit d'autres mesures d'incitation aux entreprises.
- Prévoyant une baisse pour près d'un demi-million de petites entreprises, de fermes et de serres, ce Plan contribuera également à réduire les coûts d'électricité pour les créateurs d'emplois de taille moyenne dans notre province.
- Le mois dernier, nous avons élargi l'Initiative de conservation industrielle (ICI) afin de permettre aux petits fabricants et aux serres de devenir admissibles.
- Depuis 2011, ce programme a aidé des centaines d'établissements industriels à économiser environ un tiers de leurs factures d'électricité.
- En élargissant ce programme, nous nous appuyons sur l'une des mesures d'atténuation du taux d'électricité les plus intelligentes et les plus réussies que nous ayons jamais mises en œuvre.
- Elle est intelligente parce qu'on aide le réseau électrique à diminuer les coûts à long terme grâce à des réductions en période de pointe, et elle est réussie parce que les clients industriels admissibles économisent beaucoup en participant à ce programme.
- L'année dernière, les participants actuels d'ICI ont contribué à réduire la demande d'électricité en période de pointe de l'Ontario d'environ 1 200 MW.
- C'est l'équivalent d'une unité nucléaire, monsieur le Président

- En élargissant ce programme à d'autres participants admissibles, nous mettrons les entreprises dans la bonne voie et leur permettrons de mieux maîtriser leurs coûts d'électricité.
- Les petits fabricants et petites entreprises admissibles à l'ICI œuvrent notamment dans les domaines suivants :
 - Les aliments et boissons
 - Le vêtement
 - Les plastiques et le caoutchouc
 - L'informatique et l'électronique
 - Le matériel de transport
 - Les produits métalliques façonnés
 - Les produits chimiques
 - Les produits du bois
- En partenariat avec la Chambre de commerce de l'Ontario, nous allons lancer une campagne de sensibilisation afin d'inciter un plus grand nombre d'entreprises de la province à participer à l'ICI.
- Enfin, j'aimerais prendre un moment pour parler d'un élément clé de la *Loi pour des frais d'électricité équitables* que nous proposons, à savoir, le refinancement du rajustement global (ou RG) qui tient compte des frais fixes associés à l'exploitation du parc de production d'électricité de l'Ontario et du coût des programmes de conservation.
- Par sa nature même, monsieur le Président, le RG contribue à maintenir un système électrique fiable en assurant une capacité de production suffisante dans toute la province à tout moment.
- Dans le cadre de la *Loi pour des frais d'électricité équitables* que nous proposons, nous pourrions refinancer une partie du RG afin de répartir le coût des investissements liés à l'électricité sur une plus longue période et de mieux tenir compte de la durée de vie des actifs énergétiques de l'Ontario.
- Nous pourrions créer un système d'électricité plus équitable grâce à la Loi proposée, dans lequel tous les habitants de l'Ontario paieraient leur juste part pour garder les lumières allumées.
- C'est pourquoi la Loi propose qu'une partie du coût couvert par le RG soit refinancée afin que les factures d'électricité soient plus abordables pour les consommateurs d'électricité d'aujourd'hui.
- Ils ont déjà assumé le plus gros du fardeau; le moment est venu de le partager.
- Monsieur le Président, je suis convaincu que, si elle est adoptée, la *Loi pour des frais d'électricité équitables* permettrait de réduire les tarifs d'électricité et de profiter à tous les abonnés résidentiels et à peut-être un demi-million de petites entreprises à travers la province.
- Conséquence tout aussi importante, en fournissant un véritable soulagement, la *Loi pour des frais d'électricité équitables* représente également une bonne action à faire.
- Monsieur le Président, je vous remercie.
